

Cazeneuve embrasse Amar Lasfar sur la bouche qui dit clairement vouloir la charia en France

écrit par Juvénal de Lyon | 10 juillet 2016



Il faut, sans cesse, remettre l'ouvrage sur le métier. En ces temps de fin de ramadan et d'Aïd, rappeler, encore et encore, la collusion de nos gouvernants avec ceux qui veulent notre fin et l'imposition de la loi islamique sur notre sol.

Voilà ce que déclarait AMAR LASFAR recteur de la mosquée de Lille et désormais président, depuis Juin 2013 de l'UOIF (union des organisations islamiques de France, émanation des frères musulmans) :

« Dans l'islam la notion de citoyenneté n'existe pas, mais celle de communauté (oumma) est très importante, car reconnaître une communauté, c'est reconnaître les lois qui la régissent. Nous travaillons à ce que la notion de communauté soit reconnue par la République. Alors, nous pourrions constituer une communauté islamique, appuyée sur les lois que nous avons en commun avec la République, et ensuite appliquer nos propres lois à notre communauté » Amar Lasfar dans « Laïcité mode d'emploi », Homme et migration, n° 1218, mars-avril 1999 p.55

« L'Assimilation suppose pour les populations islamiques se fondre à terme dans la population. Ceci est exclu car cela signifie l'abandon de la loi islamique [...] Il n'y aura pas de dérogation à cette règle » Amar Lasfar, conférence à l'Alliance régionale du Nord, 9 octobre 1997

Amar Lasfar est un Marocain né en 1960. Il dirige la mosquée de Lille-Sud, qui possède à son étage un lycée reconnu par l'état depuis 2004. Je rappelle que la Cour Européenne des Droits de l'Homme, dans son jugement du 13 février 2003 dit arrêt Refah, a déclaré : « *La charia est incompatible avec les principes démocratiques* ». Tout est dit ! La discussion est close à jamais, la charia est la loi indissociable de l'islam qui est donc incompatible avec la loi de la république ! Syllogisme irréfutable !!!